

Belgium-Ottignies: Medical equipments, pharmaceuticals and personal care products

OJ S 164/2015 26/08/2015

Contract notice

Supplies

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Clinique Saint-Pierre ASBL

Postal address: Avenue Reine Fabiola 9

Town: Ottignies

Postal code: 1340

Country: Belgium

For the attention of: Claire van Nieuwenhove

E-mail: cellule.marchespublics@cspo.be

Fax: +32 10437542

Internet address(es):

General address of the contracting authority: <http://www.cspo.be>

Additional information can be obtained from:

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Type of the contracting authority

Other: Hôpital

I.3. Main activity

Health

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Marché public de fourniture ayant pour objet la fourniture de gaz médicaux.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Supplies

Purchase

Main site or place of performance: Ottignies.

NUTS code BE3 Région wallonne, BE31 Prov. Brabant Wallon

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Conformément à l'article 3 de la loi du 15.6.2006, le présent marché est un marché public de fournitures, ayant pour objet la fourniture de gaz médicaux pour la Clinique-Saint-Pierre à Ottignies

Le présent marché comporte trois lots:

— lot 1: la fourniture de gaz en bouteille, d'azote liquide et d'oxygène liquide:

- poste 1: gaz en bouteille,
- poste 2: azote liquide,
- poste 3: oxygène liquide,

— lot 2: la fourniture de gaz en bouteille: différents mélanges,

— lot 3: l'analyse des gaz médicaux.

II.1.6. CPV code(s)

33000000 Medical equipments, pharmaceuticals and personal care products, 33600000 Pharmaceutical products, 85000000 Health and social work services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: yes

Tenders may be submitted for one or more lots

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Le PA ne peut estimer de façon précise toutes les quantités qu'il commandera pour les raisons suivantes: le caractère imprévisible des besoins en gaz médicaux.

Les quantités figurant dans l'inventaire sont données uniquement à titre informatif. Aussi, à l'exception des quantités minimales ou fixes clairement mentionnées comme telles dans le CSC, les quantités reprises le sont à titre indicatif. Le fournisseur ne pourra pas invoquer le fait que les quantités données n'ont pas été commandées (les quantités estimées peuvent être modifiées, éventuellement fortement, par le PA vers le haut ou vers le bas) pour réclamer une indemnité quelconque.

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Information about lots

Lot No: 1

Lot title: Gaz en bouteille, azote liquide et oxygène liquide

1) Short description

Lot 1: la fourniture de gaz en bouteille, d'azote liquide et d'oxygène liquide:

- poste 1: gaz en bouteille,

- poste 2: azote liquide,
- poste 3: oxygène liquide.

2) CPV code(s)

33000000 Medical equipments, pharmaceuticals and personal care products

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Lot No: 2

Lot title: Gaz en bouteille: différents mélanges

1) Short description

Lot 2: la fourniture de gaz en bouteille: différents mélanges.

2) CPV code(s)

33000000 Medical equipments, pharmaceuticals and personal care products

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Lot No: 3

Lot title: Analyse de gaz médicaux

1) Short description

Lot 3: l'analyse des gaz médicaux.

2) CPV code(s)

85000000 Health and social work services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Compte tenu de l'impossibilité de fixer un prix total au moment de la conclusion du marché, en raison du nombre et du montant variables des commandes qui seront passées au cours de son exécution, l'assiette du cautionnement est fixée par le PA aux termes du présent CSC, conformément à l'article 25, §2 de l'AR 14.1.2013.

Lot 1:

L'assiette du cautionnement est fixée à une somme de 770 000 EUR HTVA, sur les 4 années de la durée ferme du marché, qui correspond à la somme moyenne comprise dans la fourchette de dépense envisagée. Le montant du cautionnement à constituer par l'adjudicataire du présent marché, fixé à 5 % de cette somme, est dès lors égal à 38 500 EUR.

Lot 2:

L'assiette du cautionnement est fixée à une somme de 118 000 EUR HTVA, sur les 4 années de la durée ferme du marché, qui correspond à la somme moyenne comprise dans la fourchette de dépense envisagée. Le montant du cautionnement à constituer par l'adjudicataire du présent marché, fixé à 5 % de cette somme, est dès lors égal à 5 900 EUR.

Lot 3:

L'assiette du cautionnement est fixée à une somme de 20 000 EUR HTVA, sur les 4 années de la durée ferme du marché, qui correspond à la somme moyenne comprise dans la fourchette de dépense envisagée. Le montant du cautionnement à constituer par l'adjudicataire du présent marché, fixé à 5 % de cette somme, est dès lors égal à 1 000 EUR.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: 1) droit d'accès (article 61 §1 de l'AR du 15.7.2011)
Seuls les soumissionnaires ne tombant pas dans un des 4 cas d'exclusion portant sur le droit d'accès au marché visé par l'article 61 §1 de l'AR du 15.7.2011 peuvent avoir accès au présent marché.

A cette fin, le soumissionnaire fournira un extrait du casier judiciaire de sa société/ de la personne physique qui répond au marché, de moins de 6 mois par rapport à la date ultime de remise des offres, attestant de l'absence de condamnation du soumissionnaire pour un des délits suivants:

- participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324bis du code pénal,
- corruption, telle que définie à l'article 246 du code pénal,
- fraude au sens de l'article 1er de la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, approuvée par la loi du 17.2.2002,
- blanchiment de capitaux tel que défini à l'article 3 de la loi du 11.1.1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

2) critères d'exclusion (articles 61 §2, 62 et 63 de l'AR du 15/07/11)

Non-paiement des cotisations de sécurité sociale (articles 61 §2, 5° et 62 de l'AR du 15.7.2011).

Le soumissionnaire doit être en règle en matière de paiement de ses cotisations de sécurité sociale.

Le soumissionnaire belge joint à son offre une attestation originale de l'Office national de sécurité sociale (et muni du cachet sec de l'ONSS) dont il résulte qu'il est en règle en matière de paiement de ses cotisations de sécurité sociale jusqu'à l'avant dernier trimestre écoulé par rapport à la date ultime de remise des offres.

Si le soumissionnaire n'emploie pas de personnel assujetti à la sécurité sociale belge, il transmet au PA une attestation délivrée par l'ONSS qui atteste de ce fait.

Non-paiement des impôts et taxes (articles 61 §2, 6° et 63 de l'AR du 15.7.2011).

Le soumissionnaire doit être en règle par rapport à ses obligations fiscales professionnelles selon les dispositions légales du pays où il est établi.

Le soumissionnaire joint à son offre une attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales professionnelles, selon les dispositions légales du pays où il est établi.

Les obligations fiscales professionnelles comportent les impôts directs (impôts sur les sociétés ou impôts sur les personnes physiques), et les impôts indirects (TVA).

L'attestation n° 276C2 délivrée par le SPF Finances doit porter sur la dernière période fiscale écoulée avant la date limite de réception des offres.

Faillite, liquidation, cessation d'activités, réorganisation judiciaire ou toute autre situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales (article 61 §2, 1° et 2° de l'AR du 15.7.2011).

Le soumissionnaire doit fournir une preuve attestant qu'il ne se trouve pas en état de faillite, de liquidation, en état de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou toutes autres procédures de même nature et qu'il n'a pas fait aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

Le soumissionnaire joint à son offre une copie du certificat de non-faillite ou un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance de moins de 6 mois par rapport à la date ultime de remise des offres et dont il résulte que ces exigences sont satisfaites.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Déclaration concernant le chiffre d'affaire (article 67, §1er, 3° AR 15.7.2011).

Le soumissionnaire doit fournir une déclaration sur l'honneur, signée par le mandataire de la société, concernant, pour les trois derniers exercices de sa société, son chiffre d'affaires global et son chiffre d'affaires relatif au domaine d'activité faisant l'objet du lot ou des lots pour lequel/lesquels le soumissionnaire remet une offre.

Les montants annuels du chiffre d'affaires sectoriel (chiffre d'affaire réalisé pour l'objet du lot concerné) doivent être, pour chacune des 3 dernières années, supérieurs ou égaux à un montant minimum de:

- lot 1: 150 000 HTVA (de fourniture de gaz en bouteille, d'azote liquide, d'oxygène liquide),
- lot 2: 25 000 HTVA (de fourniture de gaz en bouteille autres mélanges),
- lot 3: 4 000 HTVA (d'analyse de gaz médicaux).

En cas de réponse à plusieurs lots, le soumissionnaire concerné devra disposer du chiffre d'affaires minimum requis pour chaque lot pour lequel il remet offre (exigences cumulées)

Si la société existe depuis moins de 3 ans, elle fournira les derniers exercices disponibles en fonction de sa date de création ou du début de ses activités, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Liste des principales livraisons effectuées (article 71, 3° AR 15.7.2011).

Pour chaque lot pour lequel il remet une offre, le soumissionnaire doit fournir une déclaration sur l'honneur, de moins de 6 mois reprenant une liste des principales livraisons effectuées au cours des trois dernières années, similaires à l'objet du ou des lot(s) pour lequel/lesquels il remet offre.

Chacune des références reprises sur cette liste devra contenir au minimum:

- un descriptif,
- le montant,
- les dates de début et de fin des prestations,
- le destinataire public ou privé, ainsi que ses coordonnées complètes (nom de contact, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail).

Pour le lot 1:

Cette liste devra contenir au minimum 3 (trois) références de nature correspondante à l'objet du lot 1 du présent marché, d'un montant minimum de 70 000 EUR/an HTVA chacune.

Pour le lot 2:

Cette liste devra contenir au minimum 3 (trois) références de nature correspondante à l'objet du lot 2 du présent marché, d'un montant minimum de 10 000 EUR/an HTVA chacune.

Pour le lot 3:

Cette liste devra contenir au minimum 3 (trois) références de nature correspondante à l'objet du lot 3 du présent marché, d'un montant minimum de 1 500 EUR/an HTVA chacune.

Pour chacune des références dont il est question ci-dessus, le soumissionnaire joindra à son offre leur certificat de bonne exécution soit:

— établi ou visé par l'autorité compétente s'il s'agit de prestations dispensées à des autorités publiques,

— établi ou visé par l'acheteur de la personne privée bénéficiaire ou à défaut déclaré sur l'honneur avoir été effectués par le prestataire de service, s'il s'agit de services dispensés à des personnes privées.

Minimum level(s) of standards possibly required: — lot 1: 150 000 HTVA (de fourniture de gaz en bouteille, d'azote liquide, d'oxygène liquide),

— lot 2: 25 000 HTVA (de fourniture de gaz en bouteille autres mélanges),

— lot 3: 4 000 HTVA (d'analyse de gaz médicaux).

Pour le lot 1:

Cette liste devra contenir au minimum 3 (trois) références de nature correspondante à l'objet du lot 1 du présent marché, d'un montant minimum de 70 000 EUR/an HTVA chacune.

Pour le lot 2:

Cette liste devra contenir au minimum 3 (trois) références de nature correspondante à l'objet du lot 2 du présent marché, d'un montant minimum de 10 000 EUR/an HTVA chacune.

Pour le lot 3:

Cette liste devra contenir au minimum 3 (trois) références de nature correspondante à l'objet du lot 3 du présent marché, d'un montant minimum de 1 500 EUR/an HTVA chacune.

III.2.3. Technical and professional ability

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

016-001-030/2015

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 13.9.2015 - 18:00

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

5.10.2015 - 11:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 5.10.2015 - 11:00

Place:

L'ouverture des offres s'effectuera dans les locaux du PA dans la dans la salle de réunion de la Villa 28 sise avenue Reine Fabiola, 28 à 1340 Ottignies, le 5.10.2015 à 11:00

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: Séance publique sans proclamation de prix.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

VI.3. Additional information

@Ref:01101897/2015014866

Informations sur le(s) cahier(s) des charges/document(s): le cahier spécial des charges est téléchargeable à l'URL: <http://www.cspo.be>

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal de première instance de Nivelles

Postal address: Place Albert 1er 17, Palais de Justice

Town: Nivelles

Postal code: 1400

Country: Belgium

Telephone: +32 67282211

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: Précisions concernant les délais d'introduction des recours:

1. Recours en annulation:

— articles 14 de la loi du 17.6.2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services,

— titre 1er du livre II du code judiciaire, 4^{ème} partie.

Toute personne ayant ou ayant eu un intérêt à obtenir un marché déterminé et ayant été ou risquant d'être lésée par la violation alléguée, peut introduire un recours en annulation

devant le juge judiciaire (tribunal de 1^{ère} instance — Nivelles).

Le délai de recours est, à peine d'irrecevabilité, de 60 jours de calendrier, à dater du lendemain de l'envoi de la présente notification.

2. La suspension en extrême urgence:

— articles 15 de la loi du 17.6.2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services,

— titre 1^{er} du livre II du code judiciaire, 4^{ème} partie.

Une demande en suspension, le cas échéant sous peine d'astreinte, peut également être introduite devant le juge judiciaire (président du tribunal de 1^{ère} instance — Nivelles). Celui-ci peut suspendre l'exécution des décisions, sans que la preuve d'un risque de préjudice grave et difficilement réparable ne doive être rapportée.

Le délai de recours est, à peine d'irrecevabilité, de 15 jours de calendrier, à dater du lendemain de l'envoi de la présente notification.

3. Les dommages et intérêts:

— articles 16 de la loi du 17.6.2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services.

Toute personne lésée par une des violations visées à l'article 14 de la loi susvisée peut introduire une demande en dommages et intérêts devant le juge judiciaire, dans les conditions prévues à l'article 16 susvisé.

Le délai de recours est, à peine d'irrecevabilité, de 5 ans, à dater de la présente notification.

4. La déclaration d'absence d'effets:

Base légale:

— articles 17 à 21 de la loi du 17.6.2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services.

Toute personne intéressée peut introduire devant le juge judiciaire une demande en déclaration d'absence d'effets d'un marché conclu dans les cas visés à l'article 17 de la loi précitée.

Le délai de recours est, à peine d'irrecevabilité:

- soit de 30 jours, à compter du lendemain du jour de la publication de l'avis d'attribution,
- soit de 30 jours, à compter du lendemain de la présente lettre aux soumissionnaires concernés accompagnée de la décision motivée les concernant.

À défaut de publication d'un avis d'attribution: le délai de recours est porté à 6 mois à compter du lendemain de la conclusion du marché.

5. Les sanctions de substitution:

Base légale:

- article 22 de la loi du 17.6.2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services.

Dans les conditions prévues à l'article 22 susvisé, le juge judiciaire peut d'office ou à la demande d'une personne intéressée:

- abréger la durée du marché,
- ou imposer une pénalité financière à charge de l'autorité adjudicatrice.

Les recours relatifs aux sanctions de substitution sont, à peine d'irrecevabilité, introduits dans un délai de 6 mois.

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

21.8.2015